

Calcul du rendement

Calcul du rendement d'un portefeuille profilé à capital garanti - Équilibré croissance (25 000 \$ et plus - 5 ans)

Le 4 décembre 2009, Jean Échantillon achète un portefeuille profilé à capital garanti - Équilibré croissance (25 000 \$ et plus-5 ans) de 20 000 \$. Le calcul du rendement est basé sur la pondération suivante : 20 % en rendement fixe, 10 % en placement garanti à rendement bonifié – Services financiers, 10 % placement garanti à rendement bonifié – Produits de consommation, 10 % placement garanti à rendement bonifié – Soins de santé et 50 % en portefeuille à capital garanti Actions Desjardins.

Voici les caractéristiques de son placement telles que le précise la convention de dépôt :

| | |
|--|--|
| Date d'acquisition : | 4 décembre 2009 |
| Taux d'intérêt en période de préémission (période de vente) : | 1,00 % |
| Date d'émission : | 18 janvier 2010 |
| Date d'échéance : | 18 janvier 2015 |
| Taux de participation à la croissance de l'indice : | 100 % |
| Rendement du placement (de la date d'émission à la date d'échéance) : | <u>Maximum entre:</u> l'épargne à terme conventionnelle d'un terme de 5 ans au 9 novembre 2009, qui est : 4,61 % (0,91 % annuel) et celui au 13 janvier 2010, ou un taux supérieur à ces deux taux, validé par la Direction de l'ingénierie financière, plus 0,70 %. |

Évolution du placement

– De la date d'acquisition à la date d'émission, les intérêts s'accumulent au taux de préémission.

| | |
|---|---------------------|
| Montant initial | 20 000,00 \$ |
| Intérêts accumulés entre le 4 décembre 2009 et le 18 janvier 2010 au taux de 1,00 % | <u>24,44 \$</u> |
| Total | 20 024,44 \$ |

De la date d'émission à la date d'échéance, le calcul du rendement est basé sur l'évolution des indices.

La contribution de chacune des composantes au rendement du placement est décrite ci-dessous:

i - Composante à rendement fixe

Le rendement annuel composé fixe, qui s'applique à 20 % du capital, correspond au plus élevé des taux d'intérêt suivants :

- le taux d'intérêt en vigueur à la caisse au **9 NOVEMBRE 2009** pour une épargne à terme conventionnelle d'un terme de 5 ans, majoré d'un écart de **0,70 %**.
- ou le taux d'intérêt en vigueur à la caisse au **13 JANVIER 2010** pour une épargne à terme conventionnelle d'un terme de 5 ans, majoré d'un écart de **0,70 %**.

ii - Composantes à rendement variable

a. Placement garanti à rendement bonifié – Services financiers

Le rendement du placement garanti à rendement bonifié – Services financiers, qui s'applique à 10 % du capital, sera déterminé à l'échéance de la façon suivante:

$$\left\{ \left[\left(\frac{PF^2 \text{ pour } T_1}{PF^1} + \frac{PF^2 \text{ pour } T_2}{PF^1} + \dots + \frac{PF^2 \text{ pour } T_8}{PF^1} \right) \times 1/8 \right] - 1 \right\} \times 100,000 \%$$

Intérêt minimum = 5,5 % et maximum = 23 %

- PF² = La moyenne des prix de chacun des titres boursiers à la fermeture des **13 NOVEMBRE 2014, 13 DECEMBRE 2014 ET 13 JANVIER 2015** (ou le jour ouvrable suivant).
- PF¹ = Le prix de chacun des titres boursiers à la fermeture du **13 JANVIER 2010**.
- T₁ à T₈ = Chacun des 8 titres boursiers décrits ci-dessous
- 100,000 %** = Le taux de participation à la croissance du panier des titres boursiers.

Liste des titres boursiers. La pondération s'appliquant à chaque titre s'élève à 12,5 %.

| | | |
|---|---|---|
| T ₁ : Banque Royale du Canada (RY CN) | T ₂ : Banque Scotia (BNS CN) | T ₃ : Banque CIBC (CM CN) |
| T ₄ : Banque de Montréal (BMO CN) | T ₅ : Groupe Financier Banque TD (TD CN) | T ₆ : La Financière Manuvie (MFC CN) |
| T ₇ : La Financière Sun Life Inc. (SLF CN) | T ₈ : Great-West Lifeco Inc. (GWO CN) | |

b. Placement garanti à rendement bonifié – Produits de consommation

Le rendement du placement garanti à rendement bonifié – Produits de consommation, qui s'applique à 10 % du capital, sera déterminé à l'échéance de la façon suivante:

$$\left\{ \left[\left(\frac{PF^2 \text{ pour } T_1}{PF^1} + \frac{PF^2 \text{ pour } T_2}{PF^1} + \dots + \frac{PF^2 \text{ pour } T_{10}}{PF^1} \right) \times 1/10 \right] - 1 \right\} \times 100,000 \%$$

Intérêt minimum = 5,5 % et maximum = 23 %

- PF² = La moyenne des prix de chacun des titres boursiers à la fermeture des **13 NOVEMBRE 2014, 13 DECEMBRE 2014 ET 13 JANVIER 2015** (ou le jour ouvrable suivant).
- PF¹ = Le prix de chacun des titres boursiers à la fermeture du **13 JANVIER 2010**.
- T₁ à T₁₀ = Chacun des 10 titres boursiers décrits ci-dessous
- 100,000 %** = Le taux de participation à la croissance du panier des titres boursiers.

Liste des titres boursiers. La pondération applicable à chaque titre s'élève à 10 %.

| Titre | Bourse | Devise | Titre | Bourse | Devise |
|--|-------------|------------------|--|-------------|------------------|
| T ₁ : Unilever NV (UNA NA) | Amsterdam | Euro | T ₆ : Kao Corporation (4452 JT) | Tokyo SE | Yen japonais |
| T ₂ : Procter & Gamble Co. (PG UN) | New York SE | Dollar américain | T ₇ : Coca-Cola Co. (KO UN) | New York SE | Dollar américain |
| T ₃ : Nestlé SA (NESN VX) | SIX Suisse | Franc suisse | T ₈ : H.J. Heinz Company (HNZ UN) | New York SE | Dollar américain |
| T ₄ : Kraft Foods inc. (KFT UN) | New York SE | Dollar américain | T ₉ : ConAgra Foods inc. (CAG UN) | New York SE | Dollar américain |
| T ₅ : Kimberly-Clark Corp. (KMB UN) | New York SE | Dollar américain | T ₁₀ : Anheuser – Busch InBev NV (ABI BB) | Bruxelles | Euro |

c. Placement garanti à rendement bonifié – Soins de santé

Le rendement du placement garanti à rendement bonifié – Soins de santé, qui s'applique à 10 % du capital, sera déterminé à l'échéance de la façon suivante:

$$\left\{ \left[\left(\frac{PF^2}{PF^1} \text{ pour } T_1 + \frac{PF^2}{PF^1} \text{ pour } T_2 + \dots + \frac{PF^2}{PF^1} \text{ pour } T_{10} \right) \times 1/10 \right] - 1 \right\} \times 100,000 \%$$

Intérêt minimum = 5,5 % et maximum = 23 %

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| PF ² | = | La moyenne des prix de chacun des titres boursiers à la fermeture des 13 NOVEMBRE 2014, 13 DECEMBRE 2014 ET 13 JANVIER 2015 (ou le jour ouvrable suivant). |
| PF ¹ | = | Le prix de chacun des titres boursiers à la fermeture du 13 JANVIER 2010 . |
| T ₁ à T ₁₀ | = | Chacun des 10 titres boursiers décrits à la page suivante. |
| 100,000 % | = | Le taux de participation à la croissance du panier des titres boursiers. |

| Liste des titres boursiers. La pondération s'appliquant à chaque titre s'élève à 10 %. | | |
|--|--|---|
| T ₁ : Merck & Co. Inc. | T ₂ : Novartis AG | T ₃ : Sanofi-Aventis |
| T ₄ : GlaxoSmithKline plc | T ₅ : Roche Holding AG | T ₆ : Johnson & Johnson |
| T ₇ : Pfizer Inc. | T ₈ : Takeda Pharmaceutical Company Limited | T ₉ : Bristol-Myers Squibb Co. |
| T ₁₀ : Eli Lilly and Company | | |

d. Portefeuille à capital garanti Actions

Le rendement du portefeuille à capital garanti Actions, qui s'applique à 50 % du capital, sera déterminé à l'échéance de la façon suivante :

$$\text{Max} \left[0 \%, \left[\frac{(NF^2 - NF^1) \times 40 \% \text{ pour } I_1 + (NF^2 - NF^1) \times 25 \% \text{ pour } I_2 + (NF^2 - NF^1) \times 35 \% \text{ pour } I_3}{NF^1} \right] \times 100,000 \% \right]$$

Pour chacun des indices de référence I₁ à I₃, le résultat de $\frac{(NF^2 - NF^1)}{NF^1}$ est assujéti à un minimum de 0 % et un maximum de **30,000 %**.

NF² = La moyenne des niveaux de fermeture de chacun des indices de référence des **13 NOVEMBRE 2014, 13 DECEMBRE 2014 ET 13 JANVIER 2015** (ou le jour ouvrable suivant).

NF¹ = Le niveau de fermeture de chacun des indices de référence du **13 JANVIER 2010**.

100,000 % = Le taux de participation à la croissance des indices de référence.

| Liste des indices de référence et pondération | | | | | |
|---|------|--|------|-----------------------------------|------|
| I ₁ : S&P/TSX60® (Canada) | 40 % | I ₂ : S&P 500® (États-Unis) | 25 % | I ₃ : Indice outre-mer | 35 % |

Si l'appréciation cumulative totale est de **24,40 %**, ce qui correspond à un taux de rendement annuel composé de **4,46 %**, L'épargnant touchera à l'échéance, le 18 janvier 2015, un montant de **20 024,44 \$ X 1,244 = 24 910,40 \$**.